

1. Organisation

Le CA Dents du Midi, constitué sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage organise le Trail de Bellevue.

2. Epreuves

Courses à pied en pleine nature, empruntant en grande majorité les itinéraires de randonnées pédestres.

Le Trail de Bellevue se compose des parcours suivants :

- un grand parcours (Trail, seul ou à deux (patrouille 2 coureurs)) de 40 km et 4566m de dénivelé cumulé ;
- un parcours relais (Trail Relais) composé de 23,2 km et 2971m de dénivelé cumulé et de 16,8 km et 1595m de dénivelé cumulé ;
- un parcours de 16,8 km (Mini Trail) partant de Morgins en direction de Fayot, composé de 1595m de dénivelé cumulé ;
- et de parcours pour enfants allant de 500m à 3000m selon leur âge.

Le trail se déroulera à allure libre, en un temps limité.

Cette année, deux départs seront proposés pour les participants coureurs, seuls, en relais ou à deux, du grand parcours. Ils auront le choix entre le départ à 7h ou 9h. Attention, la barrière horaire aux Portes du Culet reste inchangée, c'est à chaque coureur de gérer sa course et son temps en fonction de ses capacités.

Pour les participants « marcheurs », le départ reste à 7h.

3. Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-là. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque un important dérangement de la faune et une érosion irréversible du site, le dégradant donc irrémédiablement. Ne jetez ni emballage de barre, ni mouchoir. Quelques grammes dans vos poches ne vous retarderont pas et permettront à tous de profiter pleinement de cette superbe région et de pouvoir y revenir. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

4. Conditions de participation

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, (catégories espoirs à vétérans), licenciée ou non. Chaque participant s'engage à posséder l'entraînement suffisant ainsi qu'à se trouver dans un état de santé lui permettant de participer à l'épreuve pour laquelle il est inscrit. La participation au Trail de Bellevue entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

5. Catégories

- > Juniors, juniores : 1996 à 1998 (uniquement pour le parcours de 16,8KM)
- > Elites H, élites D : 1977 à 1998
- > Vétérans 1, dames 1 : 1967 à 1976
- > Vétérans 2, dames 2 : 1957 à 1966
- > Vétérans 3, dames 3 : 1930 à 1956
- > Patrouilles à deux : 1930 à 1998
- > Relais coureurs : 1930 à 1998
- > Marcheurs, marcheuses : 1930 à 1998

6. Inscriptions

Les inscriptions doivent être faites via internet et paiement sécurisé par carte bancaire ou par virement sur le compte bancaire, jusqu'au 31 août 2016. Les droits d'engagements comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Les inscriptions sur place sont possibles avec une majoration de 10.- Frs.

7. Annulation d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par écrite. Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes : Pour toute demande d'annulation faite :

- Avant le 01.07.2016 : 70 % des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés.
- Du 01.07.2016 au 10.08.2016 : 50% des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés.
- Au-delà du 10.08.2015 : aucun remboursement ne sera effectué.

Aucun échange de dossard n'est possible.

8. Remise des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le vendredi 2 septembre 2016 de 18h00 à 20h00 et le samedi matin 3 septembre 2016 de 05h30 à 10h à l'école du Corbier à Collombey.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou sur une jambe.

9. Equipement

- Obligatoire : Réserve d'eau minimum 2 litres, gobelet, téléphone portable, couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire (barres énergétiques, gels énergétiques,...) veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne. Prévoir assez de nourriture et d'eau.
- Très fortement recommandés : Bâtons, Gants, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions climatiques, vêtements de rechange, casquette ou bandana, lunettes de soleil.

10. Vestiaires

Un vestiaire est à disposition à l'école du Corbier à Collombey. A l'arrivée à Fayot, des douches et vestiaires seront à disposition également.

Le transport des affaires personnelles des coureurs de Collombey à Troistorrents sera organisé.

Le retour en plaine peut se faire via l'AOMC ; la gare de Troistorrents se trouve à 1km à pied. Les trains partent à 13h23, 14h22, 15h23, 16h26. L'arrêt du Corbier à Collombey se trouve à 100m du parc. Le trajet dure environ 35 minutes et coûte env. 7.-.

11. Ravitaillement

Le principe de course individuelle en autosuffisance est la règle. Un point d'eau est prévu à Chemenau. Des ravitaillements complets seront proposés aux Portes du Culet, au Pas-de-Morgins, ainsi qu'à Savolaire. Les coureurs sont tenus d'avoir un gobelet personnel. Aucun gobelet ne sera distribué au ravitaillement.

12. Accompagnateurs et animaux

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle personnelle est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

13. Barrières horaires – interruption de la course

Un temps de passage est fixé à 13h00 aux Portes du Culet. Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires.

14. Abandon et rapatriement

En cas d'abandon non consécutif à une blessure, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. Il devra regagner Collombey par ses propres moyens.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation n'assure pas le rapatriement des coureurs stoppés.

15. Assistance – sécurité

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison téléphonique avec le PC de la course. Des équipes de samaritains seront présentes pendant toute la durée de l'épreuve. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours dans un délai raisonnable et avec si besoin d'appeler Air Glaciers. Le personnel sanitaire sera habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

16. Classements et récompenses

Aucune prime en argent n'est distribuée. Un classement pour chaque catégorie sera établi. Podium pour les trois premiers de chaque catégorie, sauf pour les marcheurs.

17. Mise hors course, disqualification

Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement seront éliminés, notamment pour :

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage au poste de contrôle
- Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus)
- Refus de se faire examiner par le personnel sanitaire

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du Comité de course.

19. Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation.

20. Assurances, responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

21. Assurance individuelle accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Attention : les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes.

Par le simple fait de s'inscrire à la course, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter en tous points.